

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 03 OCTOBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

22-DCM-DGS-120

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX & LE 03 OCTOBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 septembre 2022.

**OBJET DE LA DELIBERATION : REGULARISATION DE LA VENTE D'UN
VEHICULE DE LA MARQUE IVECO- Fourgon benne double cabine
IMMATRICULE 24BVC83**

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Pascal CAMPENS - Magali VINCENT - Christian GARNIER - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Jean-Marc ILLICH - Stéphanie ASCIONE - Eric GALIANO - Graziella PIRAS - Thomas MICHEL - Cédric GINER - Marine DESIDERI - Denis TENDIL- Armand CABRERA - Martine CABOT - Eric JOFFRE - Marina BRONDINO - Valérie POZZO DI BORGO - Viviane TIAR - Valérie RIALLAND.

POUVOIRS : Isabelle ROGER à Cédric GINER - Bérénice BONNAL à Magali VINCENT- Emilie ROY à Cécile CRISTOL GOMEZ- Bernard PEZERY à Eric JOFFRE.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Marine DESIDERI est désignée secrétaire de séance.

=====

Monsieur PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

CONSIDERANT que le véhicule de marque IVECO- Fourgon benne qui n'a plus d'utilité au regard des besoins du service, et que sa conservation entraîne des frais inutiles d'entretien et d'assurance,

CONSIDERANT que le prix de base en vue d'une vente aux enchères a été fixé par la Direction Nationale d'interventions Domaniales Commissariat aux ventes de Marseille,

VU l'état n°7704 de la vente n°2022062213v226 du 22 juin 2022 émanant de la Direction Nationale d'interventions Domaniales Commissariat aux ventes de Marseille,

Il est proposé au conseil municipal :

- D'accepter la vente du véhicule immatriculé 24BVC83 aux enchères par l'intermédiaire de la Direction Nationale d'interventions Domaniales Commissariat aux ventes de Marseille pour un montant de 6 800 € au profit de la Société SAS BI AUTOS.
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les actes permettant la mise en œuvre de cette délibération.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE.

33 voix POUR

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

**Le Secrétaire de séance
Madame Marine DESIDERI**

**Le Maire,
Monsieur Hervé STASSINOS**



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.
- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.